



Conseil d'administration

324^e session, Genève, 13 juin 2015

GB.324/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre mars et juin 2015	1
Gestion des connaissances	1
I/1. Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: Première réunion du groupe de travail	1
I/2. Réunion interrégionale pour la formation de formateurs à la réalisation d'études pilotes sur les statistiques de la population active	2
Politique de l'emploi	3
I/3. Réunion régionale sur les expériences novatrices de formalisation de l'emploi des jeunes	3
I/4. 42 ^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR	4
I/5. Réunion régionale sur la promotion de l'emploi des jeunes par la réalisation de programmes de travaux publics	5
I/6. Formation régionale à l'anticipation des besoins en compétences	7
I/7. Réunion sous-régionale: Examen collégial des politiques, programmes et institutions pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan	7
I/8. Réunion régionale sur la politique de l'emploi et le travail décent	8
I/9. Réunion régionale sur les emplois verts pour les jeunes	9
Protection sociale	10
I/10. Séminaire sous-régional sur le renforcement de la protection sociale dans une communauté de l'ASEAN intégrée	10
Gouvernance et tripartisme	11
I/11. Réunion pour une coopération Sud-Sud en vue de l'éradication du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes	11

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/12. Atelier sous-régional pour la mise en commun de données d'expérience sur l'ACI 7: Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail	12
I/13. Atelier sous-régional pour la conception de programmes de formation professionnelle destinés à des adolescents qui travaillent ou qui sont à risque.....	12
Conditions de travail et égalité.....	13
I/14. Réunion régionale sur l'établissement d'un programme de migration équitable: Flux de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats arabes.....	13
I/15. Dialogue interrégional sur l'emploi des réfugiés syriens dans les pays d'accueil	14
I/16. Réunion régionale sur les tendances de fond du monde du travail et leurs effets sur les inégalités	15
Activités sectorielles	16
I/17. Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi	16
I/18. Réunion régionale visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers	17
Activités pour les employeurs.....	18
I/19. Réunion sous-régionale sur la formation à la communication pour des activités efficaces de sensibilisation et d'amélioration des politiques	18
I/20. Réunion sous-régionale à l'intention des employeurs en vue du renforcement de la capacité de la Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) et de ses membres	18
I/21. Réunion à l'intention des employeurs sur des méthodes novatrices en matière de formalisation de l'emploi des jeunes.....	19
Activités pour les travailleurs.....	20
I/22. Aperçu du cadre législatif et réglementaire applicable à la liberté syndicale et à la négociation collective en Amérique latine et dans les Caraïbes	20
I/23. Atelier syndical sur les politiques de l'emploi	21
I/24. Séminaire syndical sur le rôle des syndicats dans les politiques nationales de l'emploi en Afrique.....	22
I/25. Séminaire sous-régional sur la liberté syndicale et la négociation collective: Défis et perspectives pour le mouvement syndical.....	22
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	25

Propositions approuvées entre mars et juin 2015

Gestion des connaissances

I/1. Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: Première réunion du groupe de travail

Date proposée:	6-8 mai 2015
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Ouganda, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2
Objectifs de la réunion:	<p>i) créer un groupe de travail chargé de conseiller et d'aider le Bureau en ce qui concerne les aspects techniques de la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93);</p> <p>ii) établir un projet de résolution qui sera examiné par une réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail puis par la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (2018).</p>
Observateurs:	<p>Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)</p> <p>Comité de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CIS-STAT)</p> <p>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)</p> <p>Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p>Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies</p>

	Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: Mondialisation et organisation (Réseau WIEGO)
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 158) sur le licenciement, 1982; convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985; recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994; recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012; et CISP-93
Langue de travail:	Anglais

I/2. Réunion interrégionale pour la formation de formateurs à la réalisation d'études pilotes sur les statistiques de la population active

Date proposée:	19-21 mai 2015
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (51 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Côte d'Ivoire, Equateur, République de Moldova, Namibie, Philippines et Tunisie
Composition:	
	Représentants gouvernementaux: 12
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) former le personnel des bureaux nationaux de statistique aux méthodes proposées par le BIT pour réaliser des études pilotes; ii) créer un partenariat entre le BIT et les institutions participantes pour mettre au point des méthodes d'enquête; iii) créer un groupe de travail pour la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives aux méthodes de collecte de données pour les enquêtes sur la population active.

Expert invité:	Un consultant spécialisé dans les techniques d'entretien cognitif
Observateurs:	United Nations Foundation (Data 2X Project) Banque mondiale Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Banque africaine de développement (BAD) Banque interaméricaine de développement (BID)
Norme internationale du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985; et Résolution I de la 19 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

Politique de l'emploi

I/3. Réunion régionale sur les expériences novatrices de formalisation de l'emploi des jeunes

Date proposée:	22-24 avril 2015
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	i) favoriser la mise en commun de données d'expérience et recueillir les bonnes pratiques en ce qui concerne les méthodes de formalisation de l'emploi des jeunes qui ont fait leurs preuves; ii) élaborer, à l'intention des mandants de l'OIT, une série de recommandations destinées à promouvoir la formalisation de l'emploi des jeunes dans le cadre des politiques ou stratégies pour l'emploi des jeunes.
Experts invités:	Cinq spécialistes de l'emploi des jeunes
Observateurs:	Banque interaméricaine de développement (BID) Banque mondiale Société andine de développement (SAD) Organisation des Nations Unies (ONU)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et protocole y relatif; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994; recommandation (n° 83) sur le service de l'emploi, 1948; recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970; recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994; et recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998

Langues de travail:

Anglais et espagnol

I/4. 42^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR

Date proposée:

12-15 mai 2015

Lieu:

Buenos Aires, Argentine

Financement:

Gouvernement de l'Argentine (100 000 dollars E.-U.)

Membres du Réseau IFP² (85 000 dollars E.-U.)

CINTERFOR (75 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 37

b) représentants des employeurs: 8

c) représentants des travailleurs: 8

² Réseau d'institutions de formation professionnelle.

Objectifs de la réunion:	<p>i) présenter et étudier des orientations en vue de relancer le centre et d'améliorer ses activités de recherche, en envisageant pour ce faire l'élaboration de politiques relatives à l'emploi et la formation, des transferts de méthodologies et des activités de renforcement des capacités reposant sur l'assistance et la formation techniques;</p> <p>ii) diffuser des informations sur les progrès du Réseau IFP et mettre en commun les bonnes pratiques de formation professionnelle en Argentine afin de promouvoir la coopération Sud-Sud.</p>
Observateurs:	<p>Banque interaméricaine de développement (BID)</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Banque de développement d'Amérique latine</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004</p>
Langues de travail:	<p>Anglais, espagnol et portugais</p>

I/5. Réunion régionale sur la promotion de l'emploi des jeunes par la réalisation de programmes de travaux publics

Date proposée:	29-30 juin 2015
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (76 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) faciliter et favoriser la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques de promotion de l'emploi des jeunes grâce à des programmes de travaux publics;ii) élaborer, à l'intention des mandants de l'OIT, une série de recommandations sur la façon de concevoir des programmes de travaux publics en vue de créer des débouchés pour les jeunes sur le marché du travail, dans le cadre de politiques ou de stratégies pour l'emploi des jeunes.
Experts invités:	Trois spécialistes internationaux des programmes de travaux publics
Observateurs:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Programme alimentaire mondial (PAM) Banque mondiale Banque africaine de développement (BAfD) Organisation de la jeunesse africaine
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 51) de réduction de la durée du travail (travaux publics), 1936; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988; convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; résolution concernant l'emploi des jeunes adoptée par la CIT à sa 93 ^e session (2005); et résolution intitulée <i>La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action</i> adoptée par la CIT à sa 101 ^e session (2012)
Langue de travail:	Anglais

I/6. Formation régionale à l'anticipation des besoins en compétences

Date proposée:	29 juin-3 juillet 2015
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (49 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Fidji, Népal, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la formation:	<ul style="list-style-type: none"> i) donner un aperçu théorique des différentes méthodes de recensement et d'anticipation des besoins en compétences et d'autres informations relatives au marché du travail; ii) étudier des modèles et des méthodes de recensement et d'anticipation des besoins en compétences; iii) envisager des dispositifs institutionnels reposant sur la coopération entre gouvernements, travailleurs et employeurs; iv) montrer comment les données peuvent être exploitées pour améliorer la planification.
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/7. Réunion sous-régionale: Examen collégial des politiques, programmes et institutions pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan

Date proposée:	6-10 juillet 2015
Lieu:	Bakou, Azerbaïdjan
Financement:	Lukoil (23 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Ouzbékistan et Fédération de Russie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	5 (dont trois au niveau local)
c) représentants des travailleurs:	5 (dont trois au niveau local)

- Objectifs de la réunion:
- i) faire connaître les politiques du marché du travail et les services pour l'emploi qui promeuvent l'emploi des jeunes;
 - ii) réfléchir à des méthodes efficaces d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de programmes destinés à favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active et leur accès au travail décent;
 - iii) renforcer la coopération bilatérale;
 - iv) renforcer la capacité du pays d'élaborer des politiques grâce aux observations formulées à l'issue de l'examen collégial par des interlocuteurs d'autres pays.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et conventions fondamentales de l'OIT³

Langue de travail: Russe

1/8. Réunion régionale sur la politique de l'emploi et le travail décent

Date proposée: 15-24 juillet 2015

Lieu: Lima, Pérou

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)
CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Centre international de formation de Turin (15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay

³ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Composition:	
Représentants des travailleurs:	27
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner le rôle des organisations syndicales dans l'élaboration, la formulation, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de politiques de l'emploi coordonnées avec les politiques sectorielles, commerciales et socio-économiques; ii) répertorier les insuffisances de l'emploi dans l'économie informelle et l'économie rurale; iii) définir une stratégie permettant aux syndicats d'exercer une influence sur les politiques pour l'emploi et le travail décent aux échelons régional, sous-régional et national.
Experts invités:	<p>Un spécialiste régional des questions syndicales</p> <p>Deux spécialistes internationaux des questions syndicales</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; et recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006</p>
Langue de travail:	Espagnol

I/9. Réunion régionale sur les emplois verts pour les jeunes

Date proposée:	14-16 octobre 2015
Lieu:	Beijing, Chine
Financement:	<p>Budget ordinaire de l'OIT (73 300 dollars E.-U.)</p> <p>CTBO (10 000 dollars E.-U.)</p>
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, Indonésie, Philippines, Samoa et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) mieux faire comprendre les projets et programmes de création d'emplois verts pour les jeunes; ii) renforcer la capacité d'évaluer les possibilités de promotion des emplois verts pour les jeunes à l'échelon national; iii) encourager les mandants tripartites de la région à coopérer et s'organiser en réseaux, notamment en ce qui concerne les emplois verts et l'emploi des jeunes.
Experts invités:	<p>Deux spécialistes nationaux de la région Asie et Pacifique</p> <p>Trois spécialistes d'autres régions</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Conclusions intitulées <i>Parvenir au travail décent, aux emplois verts et au développement durable</i> adoptées par la CIT à sa 102 ^e session (2013); conclusions intitulées <i>La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action</i> adoptées par la CIT à sa 101 ^e session (2012); résolution concernant l'emploi des jeunes adoptée par la CIT à sa 93 ^e session (2005); et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langue de travail:	Anglais

Protection sociale

I/10. Séminaire sous-régional sur le renforcement de la protection sociale dans une communauté de l'ASEAN⁴ intégrée

Date proposée:	25-26 août 2015
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Gouvernement du Japon (40 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Canada (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

⁴ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) débattre du rôle des politiques de protection sociale dans l'intégration économique, sociale et culturelle de l'ASEAN; ii) aider les responsables politiques et les praticiens à renforcer les systèmes de protection sociale et améliorer la coordination en vue de la conclusion de nouveaux accords de sécurité sociale et de la mise en place de socles de protection sociale universels.
Experts invités:	Un spécialiste de la protection sociale et un juriste spécialisé dans la sécurité sociale et les migrations
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/11. Réunion pour une coopération Sud-Sud en vue de l'éradication du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	30 juin-2 juillet 2015
Lieu:	Brasília, Brésil
Financement:	Gouvernement du Brésil (122 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bahamas, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	50
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectif de la réunion:	Parvenir à un accord sur les aspects thématiques et les mécanismes de coopération Sud-Sud dans le cadre de l'initiative régionale pour un recul effectif du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol et portugais

I/12. Atelier sous-régional pour la mise en commun de données d'expérience sur l'ACI⁵ 7: Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail

Date proposée:	20-24 juillet 2015
Lieu:	Ouagadougou, Burkina Faso
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (131 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectif de l'atelier:	Définir une stratégie commune pour renforcer les lieux de travail par la voie de l'inspection du travail.
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Langue de travail:	Français

I/13. Atelier sous-régional pour la conception de programmes de formation professionnelle destinés à des adolescents qui travaillent ou qui sont à risque

Date proposée:	27-31 juillet 2015
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (98 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	18
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7

⁵ Domaine de première importance.

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) mieux comprendre les grands enjeux de la planification et l'exécution de programmes de formation professionnelle destinés aux enfants qui ont quitté l'école et travaillent; ii) mieux faire connaître les programmes de formation et les bonnes pratiques que le BIT a contribué à introduire partout dans le monde, avec ses partenaires, en diffusant des études de cas et des outils méthodologiques; iii) donner aux participants les moyens de dispenser avec assurance des formations similaires dans leur pays.
Experts invités:	Six spécialistes de l'animation locale, de l'éducation et du développement
Observateur:	Un représentant du <i>Fiji Times</i>
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989)
Langue de travail:	Anglais

Conditions de travail et égalité

I/14. Réunion régionale sur l'établissement d'un programme de migration équitable: Flux de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats arabes

Date proposée:	6-7 mai 2015
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Gouvernement de la Suisse (57 000 dollars E.-U.) Union européenne (12 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Canada (5 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	i) diffuser les principaux éléments des débats de la réunion d'experts de décembre 2014 sur l'établissement d'un programme de migration équitable;

	ii) concevoir des éléments du plan d'action des pays d'origine en reprenant les cinq thèmes définis par la réunion d'experts.
Experts invités:	Quatre spécialistes des migrations Deux universitaires
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse Union européenne ONU-Femmes
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

I/15. Dialogue interrégional sur l'emploi des réfugiés syriens dans les pays d'accueil

Date proposée:	28-29 juillet 2015
Lieu:	Istanbul, Turquie
Financement:	CTBO (23 700 dollars E.-U)
Couverture géographique:	Jordanie, Liban et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	i) permettre un échange de vues et de données d'expérience entre les pays les plus concernés par la crise des réfugiés syriens; ii) envisager des moyens de permettre aux réfugiés de travailler légalement sans porter préjudice à la population du pays hôte.

Experts invités:	Trois spécialistes nationaux
Normes internationales du travail pertinentes:	convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et conventions fondamentales de l'OIT ⁶
Langues de travail:	Anglais, arabe et turque

I/16. Réunion régionale sur les tendances de fond du monde du travail et leurs effets sur les inégalités

Date proposée:	26-27 novembre 2015
Lieu:	Bruxelles, Belgique
Financement:	Union européenne (130 000 dollars E.-U)
Couverture géographique:	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque et Turquie

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 30
- b) représentants des employeurs: 30
- c) représentants des travailleurs: 30

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les grandes transformations survenues ces vingt dernières années dans le monde du travail: marché du travail, dialogue social, conditions de travail, salaires et revenu; ii) s'interroger sur les conséquences de ces transformations sur les différentes catégories de revenu et sur les inégalités; iii) faire le point des pratiques et politiques; iv) évaluer le rôle du dialogue social et celui des partenaires sociaux dans les réformes relatives au monde du travail.
--------------------------	---

Experts invités:	Douze spécialistes nationaux Des chercheurs et des universitaires
------------------	--

⁶ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Normes internationales du travail pertinentes:

Conventions fondamentales de l'OIT⁷

Langues de travail:

Anglais et français

Activités sectorielles

I/17. Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi

Date proposée:

15-16 juillet 2015

Lieu:

Lima, Pérou

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (39 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier:

- i) recenser les bonnes pratiques en matière de dialogue social compte tenu des changements structurels et des fusions et acquisitions dans le secteur de la chimie et des produits pharmaceutiques en Amérique latine;
- ii) débattre de la possibilité de créer un groupe de travail tripartite à l'échelon régional pour promouvoir les points de consensus adoptés lors du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique (novembre 2013).

Observateurs:

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique (LRC)

IndustriALL Global Union

⁷ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession); 1958; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langues de travail:	Anglais et espagnol

I/18. Réunion régionale visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers

Date proposée:	5-6 août 2015
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (67 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie et Philippines
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner l'impact des réformes sur l'emploi, les aspects sociaux et la main-d'œuvre dans le secteur; ii) fournir aux gouvernements et aux partenaires sociaux un cadre propice à la mise en commun de données d'expérience en vue d'examiner les répercussions sociales ou relatives au travail des processus de réforme.
Experts invités:	Un spécialiste de l'Organisation internationale des employeurs et un autre d'UNI Global Union
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol et bahasa indonésien

Activités pour les employeurs***I/19. Réunion sous-régionale sur la formation à la communication pour des activités efficaces de sensibilisation et d'amélioration des politiques***

Date proposée:	19-20 mai 2015
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la Norvège (38 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Philippines et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	15
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) aider les organisations d'employeurs à se doter d'une stratégie de communication en définissant des buts et objectifs en vue de la réalisation des résultats escomptés;ii) définir les publics cibles ainsi que les interlocuteurs potentiellement influents qui pourraient être associés aux campagnes de sensibilisation;iii) créer des messages clairs, mobilisateurs, concis, cohérents et bien ciblés, rendre compte des résultats obtenus et exercer une influence sur les responsables de l'élaboration des politiques.
Experts invités:	Deux spécialistes des employeurs Deux spécialistes de la communication
Langue de travail:	Anglais

I/20. Réunion sous-régionale à l'intention des employeurs en vue du renforcement de la capacité de la Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) et de ses membres

Date proposée:	22-24 juin 2015
Lieu:	Bridgetown, Barbade
Financement:	Union européenne (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago

Composition:	
Représentants des employeurs:	30
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) définir les thèmes des travaux à venir; ii) déterminer la voie à privilégier pour institutionnaliser le dialogue social à l'échelon national; iii) sensibiliser les employeurs aux conventions fondamentales de l'OIT.
Expert invité:	Président de la CEC
Observateur:	Union européenne
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et conventions fondamentales de l'OIT ⁸
Langue de travail:	Anglais

I/21. Réunion à l'intention des employeurs sur des méthodes novatrices en matière de formalisation de l'emploi des jeunes

Date proposée:	2-3 juillet 2015
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (36 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Jamaïque, Mexique, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:	
Représentants des employeurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) rassembler des informations sur les expériences novatrices menées par les secteurs public et privé pour promouvoir à différents niveaux la création d'entreprises par les jeunes, et faire la synthèse de ces expériences; ii) recenser à l'échelon régional les entreprises qui ont mis en place des programmes de formation de dirigeants destinés aux jeunes entrepreneurs ou des programmes de promotion de l'entrepreneuriat axés sur les jeunes;

⁸ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

	iii) élaborer des recommandations ou des directives propres à guider l'élaboration de programmes et politiques pour l'emploi axés sur les jeunes.
Experts invités:	Cinq spécialistes internationaux de l'emploi des jeunes
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; et résolution intitulée <i>La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action</i> adoptée par la CIT à sa 101 ^e session (2012)
Langues de travail:	Anglais et espagnol

Activités pour les travailleurs

I/22. Aperçu du cadre législatif et réglementaire applicable à la liberté syndicale et à la négociation collective en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	13-16 avril 2015
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (37 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Panama, Paraguay et Pérou
Composition:	
Représentants des travailleurs:	27
Objectifs de l'aperçu:	<ul style="list-style-type: none"> i) évaluer l'état actuel de la législation sur la liberté syndicale et la négociation collective sur la base d'études menées par des syndicats, l'Etat ou des universités, ainsi que des commentaires et recommandations des organes de contrôle de l'OIT; ii) recenser les lacunes en ce qui concerne le droit d'organisation et de négociation collective; iii) promouvoir et soutenir les stratégies syndicales visant à influencer sur le processus de réforme du travail.
Experts invités:	Un spécialiste des syndicats Trois spécialistes des droits au travail
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 151) sur les relations de

travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

Langue de travail: Espagnol

I/23. Atelier syndical sur les politiques de l'emploi

Date proposée: 18-22 mai 2015

Lieu: Tunis, Tunisie

Financement: CSBO (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bahreïn, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Oman, Soudan et Tunisie

Composition:

Représentants des travailleurs: 8

Objectifs de l'atelier:

- i) établir un réseau d'appui régional sur les questions relatives aux politiques de l'emploi;
- ii) faciliter et promouvoir la participation des travailleurs aux processus d'élaboration des politiques nationales de l'emploi.

Experts invités: Deux spécialistes régionaux de l'emploi

Observateur: Confédération syndicale internationale (CSI)

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langues de travail: Français et arabe

**I/24. Séminaire syndical sur le rôle des syndicats
dans les politiques nationales de l'emploi en Afrique**

Date proposée:	22-26 juin 2015
Lieu:	Kampala, Ouganda
Financement:	CTBO (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des travailleurs:	22
Objectif du séminaire:	Renforcer la capacité des syndicats nationaux concernés à participer aux discussions et travaux concernant la politique de l'emploi dans leur pays respectif.
Observateurs:	Confédération syndicale internationale-Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Confédération syndicale d'Afrique de l'Est Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langues de travail:	Anglais, arabe et portugais

**I/25. Séminaire sous-régional sur la liberté syndicale
et la négociation collective: Défis et perspectives
pour le mouvement syndical**

Date proposée:	23-25 juin 2015
Lieu:	Guatemala, Guatemala
Financement:	CTBO (15 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (12 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	24

Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner la situation des droits syndicaux par pays dans le contexte de l'action menée par le mouvement syndical aux niveaux national et sous-régional; ii) établir un plan d'action syndical comprenant des activités nationales de portée sous-régionale, en coordination avec les organisations de travailleurs régionales⁹.
Experts invités:	Deux spécialistes régionaux des questions syndicales
Observateur:	Gouvernement de la Norvège
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 ; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Espagnol

Genève, le 3 juin 2015

⁹ Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) et Centrale syndicale unitaire (CSU).

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2015		
18-22 mai	Atelier syndical sur les politiques de l'emploi	Tunis, Tunisie
22-26 juin	Séminaire syndical sur le rôle des syndicats dans les politiques nationales de l'emploi en Afrique	Kampala, Ouganda
29-30 juin	Réunion régionale sur la promotion de l'emploi des jeunes par la réalisation de programmes de travaux publics	Addis-Abeba, Ethiopie
20-24 juillet	Atelier sous-régional pour la mise en commun de données d'expérience sur l'ACI ¹ 7: Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail	Ouagadougou, Burkina Faso
ASIE ET PACIFIQUE		
2015		
6-7 mai	Réunion régionale sur l'établissement d'un programme de migration équitable: Flux de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats arabes	Bali, Indonésie
19-20 mai	Réunion sous-régionale sur la formation à la communication pour des activités efficaces de sensibilisation et d'amélioration des politiques	Bangkok, Thaïlande
29 juin-3 juillet	Formation régionale à l'anticipation des besoins en compétences	Bangkok, Thaïlande
27-31 juillet	Atelier sous-régional pour la conception de programmes de formation professionnelle destinés à des adolescents qui travaillent ou qui sont à risque	Nadi, Fidji
5-6 août	Réunion régionale visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers	Jakarta, Indonésie
25-26 août	Séminaire sous-régional sur le renforcement de la protection sociale dans une communauté de l'ASEAN ² intégrée	Jakarta, Indonésie
14-16 octobre	Réunion régionale sur les emplois verts pour les jeunes	Beijing, Chine
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2015		
13-16 avril	Aperçu du cadre législatif et réglementaire applicable à la liberté syndicale et à la négociation collective en Amérique latine et dans les Caraïbes	San José, Costa Rica
22-24 avril	Réunion régionale sur les expériences novatrices de formalisation de l'emploi des jeunes	Lima, Pérou
12-15 mai	42 ^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR	Buenos Aires, Argentine

¹ Domaine de première importance.

² Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
22-24 juin	Réunion sous-régionale à l'intention des employeurs en vue du renforcement de la capacité de la Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) et de ses membres	Bridgetown, Barbade
30 juin-2 juillet	Réunion pour une coopération Sud-Sud en vue de l'éradication du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes	Brasília, Brésil
23-25 juin	Séminaire sous-régional sur la liberté syndicale et la négociation collective: Défis et perspectives pour le mouvement syndical	Guatemala, Guatemala
2-3 juillet	Réunion à l'intention des employeurs sur des méthodes novatrices de formalisation de l'emploi des jeunes	Lima, Pérou
15-16 juillet	Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi	Lima, Pérou
15-24 juillet	Réunion régionale sur la politique de l'emploi et le travail décent	Lima, Pérou

EUROPE**2015**

6-8 mai	Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: Première réunion du groupe de travail	Genève, Suisse
19-21 mai	Réunion interrégionale pour la formation de formateurs à la réalisation d'études pilotes sur les statistiques de la population active	Genève, Suisse
6-10 juillet	Réunion sous-régionale: Examen collégial des politiques, programmes et institutions pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan	Bakou, Azerbaïdjan
26-27 novembre	Réunion régionale sur les tendances de fond du monde du travail et leurs effets sur les inégalités	Bruxelles, Belgique

INTERRÉGIONAL**2015**

28-29 juillet	Dialogue interrégional sur l'emploi des réfugiés syriens dans les pays d'accueil	Istanbul, Turquie
---------------	--	-------------------